



Concours D1
ENS Rennes

Annales 2016
de l'épreuve orale d'admission
« Entretien »

(1 sujet par page)

L'Union est passée d'une politique de production agricole à une politique de commerce agroalimentaire. Pour elle, le commerce international peut pourvoir à nos approvisionnements. D'où la multiplication des traités bilatéraux de libre-échange négociés avec le Canada, l'Amérique centrale, la Colombie et le Pérou et, bien sûr, avec les États-Unis (traité transatlantique dit TTIP).

Ces traités uniformisent les normes pour éviter les distorsions de concurrence. Il n'y a pas que le poulet au chlore et le veau aux hormones. Ce sont toutes les disparités de normes que les négociateurs veulent faire disparaître sans qu'on s'en aperçoive afin d'éviter un rejet. D'où l'absence de transparence des négociations.

En revanche, l'Europe maintient les disparités entre ses États membres. Normes sociales, environnementales, fiscales : rien n'est uniforme dans notre marché unique. Ce n'est pas innocent : les pays les plus protecteurs baisseront eux-mêmes le niveau de leurs normes pour rester compétitifs.

On propulse ainsi sur les grands marchés des paysans déstabilisés, livrés à eux-mêmes dans une concurrence européenne inégalitaire et face à une industrie qui se débat sur des marchés internationaux rudes.

Beaucoup, au Royaume-Uni et en Europe, estiment que, après sa condamnation à rembourser au fisc britannique 170 millions d'euros d'arriérés d'impôts pour une période de dix ans, Google s'en sort plutôt bien. Apple, par exemple, pourrait se voir infliger une amende de plusieurs milliards d'euros par la Commission européenne pour avoir bénéficié de conditions fiscales trop avantageuses en Irlande.

Mais l'épisode met surtout en lumière l'inadéquation des efforts internationaux déployés pour lutter contre l'optimisation fiscale à laquelle se livrent les multinationales. Une pratique qui passe de plus en plus mal en ces temps d'austérité. Sauf que les règles concernant la taxation des multinationales sont un patchwork de lois nationales et de traités bilatéraux datant pour la plupart d'au moins un siècle. Adaptées à une époque de production manufacturière, elles sont totalement obsolètes à l'heure du multimédia, de l'e-commerce et du rôle croissant d'une propriété intellectuelle intangible. Aussi, les gouvernements se voient pressés de toute part pour mettre enfin en œuvre les nombreuses mesures de modernisation proposées l'année dernière par l'OCDE.

Le problème est que cette organisation perpétue une regrettable fiction instituée par le système actuel, à savoir qu'une multinationale est un ensemble d'entreprises distinctes qui doivent être traitées comme si elles commerçaient entre elles. Mieux vaudrait considérer une multinationale comme une seule entité. Les pays pourraient alors soit convenir de se répartir les impôts sur ses profits mondiaux selon une formule prenant en compte ses ventes, le nombre de ses employés, ses actifs, etc. ; soit permettre au pays où elle est basée de taxer la totalité de ses profits

mondiaux, en mettant en place un mécanisme de restitution financière aux pays où se déroule réellement l'activité de l'entreprise, ou dans lesquels sont réalisées les recettes. Dans les deux cas, les incitations ou les opportunités de transférer les profits dans des paradis fiscaux seraient fortement réduites.

Ses ennuis commencèrent à la fin de l'année 2006, quand RBC [Royal Bank of Canada] paya 100 millions de dollars pour ac-

quérir une société américaine spécialisée en trading électronique d'actions dénommée Carlin Financial. Ce que Brad considéra comme précipité, car ses chefs au Canada avaient racheté Carlin sans connaître grand-chose de la boîte ou même du trading électronique. Une attitude typiquement canadienne, ils avaient été lents à réagir face au grand changement affectant les marchés financiers, mais une fois contraints d'agir, ils avaient paniqué. Comme l'explique un ancien dirigeant de RBC : « *La banque est dirigée par des Canadiens qui sont au Canada : ils n'ont aucune idée des tenants et aboutissants de Wall Street.* »

En rachetant Carlin, ils reçurent une formation accélérée. Du jour au lendemain, Brad se retrouva à travailler aux côtés d'un groupe de traders américains qui n'auraient pas pu être moins adaptés à la culture d'entreprise de RBC.

Le premier jour qui suivit la fusion, Brad reçut un appel inquiet d'une employée, elle lui annonça à voix basse : « *Il y a un type à bretelles qui se promène dans les couloirs en mimant des swings avec une batte de base-ball.* » Ce type s'avéra être le fondateur et le directeur général de Carlin, Jeremy Frommer, et il était tout sauf « RBC-sympa ». L'une des positions favorites de Frommer était de s'asseoir dans son fauteuil avec les pieds sur le bureau, la batte de base-ball tournoyant à toute volée au-dessus de la tête, tandis qu'un pauvre ci-

reur essayait de nettoyer ses chaussures. Une autre consistait à se trouver un perchoir dans la salle des marchés et à s'interroger à voix haute sur qui il pourrait bien virer. Invité par son alma mater, l'université d'Etat de New York à Albany, à venir parler des secrets de sa réussite à un groupe d'étudiants, Frommer leur dit, textuellement : « *Voyager en première ne me suffit pas. J'ai besoin de savoir que mes amis voyagent en classe économique.* » Selon un ancien directeur de RBC, « *Jeremy était colérique, imprévisible et grande gueule, tout ce que les Canadiens n'étaient pas.* » « *Pour moi, Toronto, c'est un pays étranger,* déclara Frommer plus tard. *Les gens là-bas n'ont pas la même culture que nous. C'était un autre monde. J'ai eu beaucoup de mal à m'adapter.* »

On prit l'habitude d'utiliser le mot Ferme, avec une majuscule, pour désigner le groupe d'animaux spécialement dédiés à sa gestion. Par une confusion

ce terme devint d'ailleurs assez vite synonyme de la collectivité animale dans son ensemble, puisque après tout les employés à sa gestion et ses élus en étaient les représentants. Par définition, ce qui était bon pour la Ferme – c'est-à-dire les employés chargés de gérer les Services communs – était bon pour tous les animaux du Lac.

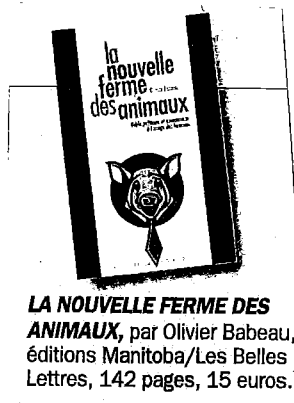
Une dizaine de poules furent embauchées et tout le rez-de-chaussée du manoir fut converti en bureaux. On acheta de nombreuses échelles qui furent disposées le long des murs dans chaque pièce. Chaque poule y occupait un barreau, par ordre hiérarchique; la chef de service, naturellement, occupait le barreau le plus élevé. Goupil fut nommé directeur de cabinet du Fermier et reçut comme logement de fonction l'une des autres chambres du premier étage.

« Nous devons aussi structurer l'organisation de

notre appareil productif afin qu'il soit plus efficace. Certes, le travail est libre et chacun est désormais autonome, mais nous courons toujours le risque que les plus faibles d'entre nous finissent par être influencés, voire forcés par d'autres qui n'auraient que leur propre profit en tête. La liberté des plus faibles est malheureusement un risque pour eux, un fardeau que nous devons les aider à porter. Il est malheureusement dans la nature animale de poursuivre son propre intérêt. Cette tendance égoïste est mauvaise pour la collectivité, puisque les intérêts sont antagonistes. Ce que l'un gagne est toujours perdu pour l'autre et l'on ne parvient jamais à ses fins qu'en désavantageant d'une façon ou d'une autre l'un de ses compatriotes. Il est du devoir de la Ferme de canaliser, contrôler et réduire cette tendance égoïste afin d'assurer l'intérêt général.

» Il faut donc que nous désignions au sein des animaux ceux qui auront la charge de les représenter et de les protéger pour garantir qu'ils continueront à être des travailleurs libres. Or, en matière de protection, personne n'a plus d'expertise que nos amis les chiens. Je propose donc qu'à partir de maintenant, les chiens soient nommés représentants permanents de tous les animaux. A ce titre, ils recevront une ration quotidienne. »

Il était inutile de procéder à des élections, ajouta-t-il, car les chiens, grâce à leur rôle majeur dans la Révolution – personne ne savait de quoi il parlait, mais après avoir été inlassablement répétée, cette idée devint admise comme une vérité – pouvaient être « présumés représentatifs de la population animale ».



LA NOUVELLE FERME DES ANIMAUX, par Olivier Babeau, éditions Manitoba/Les Belles Lettres, 142 pages, 15 euros.

L'affaire des «Panama Papers» pourrait se transformer en... «Panama Gate». De Lionel Messi à l'entourage de Vladimir Poutine en passant par Michel Platini, 140 personnalités se retrouvent compromises dans un dossier mondial d'évasion fiscale qui met en cause l'Etat confetti d'Amérique centrale.

Le micro-Etat reste une place financière de choix pour de nombreux Latino-Américains et Européens, et demeure un lieu d'immatriculation pour les fraudeurs financiers. Le Panama s'oppose également aux dispositifs de transparence fiscale qu'a instaurés l'OCDE et affirme vouloir développer ses propres normes. Les petits centres financiers sont, prétend-il, contraints par la force d'accepter des réglementations néfastes à la concurrence que les grands pays parviennent à contourner. Mais certains y voient un moyen de gagner du temps. Les nombreuses conditions que le Panama exige en contrepartie de son adhésion à l'échange automatique de données fiscales, soulignent-ils, ont été conçues pour être inacceptables.

Le pays a toutefois procédé à des réformes importantes. Une nouvelle loi exige que les banquiers, avocats et cadres d'une trentaine d'autres secteurs

connaissent le nom des véritables propriétaires de leurs entreprises clientes et les communiquent sur demande aux autorités officielles. Le Panama espère que cette mesure lui permettra d'être retiré de la liste des pays qui ne contrôlent pas assez le blanchiment d'argent.

Autre inquiétude : le goût panaméen pour les sociétés anonymes d'actions au porteur, considérées comme les instruments favoris des réseaux criminels. Ces entreprises doivent désormais être enregistrées avec le nom d'un dépositaire. Mais le propriétaire indiqué peut être une autre entreprise. Et les plus grands cabinets juridiques panaméens sont d'énormes usines d'immatriculation d'entreprises offshore. Beaucoup d'entre eux exercent un pouvoir de mandataire pour dissimuler l'identité des propriétaires.

taire. Mais le propriétaire indiqué peut être une autre entreprise. Et les plus grands cabinets juridiques panaméens sont d'énormes usines d'immatriculation d'entreprises offshore. Beaucoup d'entre eux exercent un pouvoir de mandataire pour dissimuler l'identité des propriétaires.

ie

?

Est-ce qu'on ne parle des musulmans que lorsqu'ils sont coupables ? Ne peuvent-ils jamais être victimes, même lorsqu'ils subissent une sanglante répression de masse comme en Birmanie ? C'est un bon exemple qui montre le poids des représentations dans le débat public lorsqu'il est question de telle ou telle catégorie de la population... Au fur et à mesure de l'histoire, les préjugés sur « les Noirs », « les Juifs », « les musulmans », « les femmes », « les homosexuels » se forment. Ces préjugés peuvent être positifs ou négatifs : « les Noirs » sont bons en sport mais arrivent toujours en retard ; « les Juifs » ont plein d'argent et dirigent le monde ; « les femmes » sont douées dans les relations sociales ; « les homosexuels » sont prédestinés aux métiers artistiques ; « les musulmans » sont violents par nature... Cela revient à réduire des individus à la façon dont on perçoit certaines facettes de leur identité. On généralise, on ne les laisse pas se définir par eux-mêmes. Dès lors, quand tel ou tel individu ne correspond pas au schéma que l'on s'était fait de lui, on le rejette, on ne le voit plus et on ne l'entend plus. « Les musulmans » sont forcément ceux qui exterminent ; ils ne peuvent être exterminés... En est-on là dans le poids des clichés ? C'est pourtant la théorie des nazis et des terroristes que de penser que certains êtres humains ne sont pas nos semblables... Cela s'appelle le processus de déshumanisation : pour mieux les exterminer, on part du principe que l'on n'a rien de commun avec eux...

Malgré la force de son identité nationale, construite sur les mythes fondateurs jacobin puis napoléonien, eux-mêmes héritiers de la monarchie absolue, notre pays a connu tout au long du xx^e siècle des affrontements sociaux intenses. Ils ont nourri l'un des plus puissants partis communistes d'Europe occidentale, vecteur d'une contre-culture de lutte des classes transformant les quartiers populaires en bastions rouges. Doté à son apogée d'une fonction tribunitienne qui portait l'utopie de l'avenir radieux du communisme — tout en gérant dans la vie quotidienne municipalités, syndicats, mouvements de jeunesse ou associations caritatives et en assurant en parallèle l'ascension de ses cadres —, le PCF n'a pas survécu aux bouleversements advenus lors du quart de siècle écoulé.

La fin de la société industrielle, du travail posté et fortement syndicalisé et l'émergence simultanée d'un chômage de masse et d'un secteur de services valorisant l'initiative individuelle au détriment des solidarités nées de l'emploi ouvrier peu qualifié ont rendu caduc le « parti des travailleurs ». Les jeunes chômeurs ou vivant de l'économie informelle et de divers trafics, nombreux dans la génération issue de l'immigration comme des classes populaires françaises « de souche », ne pouvaient plus se reconnaître dans celui-ci.

C'est en ses lieu et place que deux types de mobilisations contestataires se sont développés en parallèle : le nationalisme identitaire d'extrême droite et le référent islamique. Ils sont uniment porteurs, comme le PCF jadis, d'une forte charge utopique qui réenchante une réalité sociale sinistrée en la projetant dans un mythe où les laissés-pour-compte d'aujourd'hui seront les triomphateurs de demain. Dans cet « avenir radieux » nouvelle manière, le

drapeau rouge a viré au brun des partis autoritaires ou à la bannière verte du Prophète. Les conflits naguère standardisés par la lutte des classes n'opposent plus le prolétariat à la bourgeoisie, mais, selon les uns, les « Français » à l'« Empire mondialisé » (réminiscence du complot judéo-maçonnique des années 1930) ainsi qu'aux immigrés, et, selon les autres, les « musulmans » aux *kuffar* (« mécréants » en arabe coranique).

Autrefois enclins à opposer leur propre conception de l'ordre public à la réception d'une situation étrangère, les États voient désormais cette notion d'ordre public se nourrir de normes internationales supérieures, spécialement dans le domaine des droits fondamentaux, normes supérieures elles-mêmes garanties dans des sources disparates.

De même, se déploient de nouvelles figures de souveraineté et d'entités revendiquant des attributs étatiques dont il faut préciser le statut. Le droit des immunités étatiques connaît en parallèle une spectaculaire évolution à la faveur de l'implication grandissante des États dans le commerce international.

Jadis utopie, le droit international impératif devient une règle positive sanctionnée dans l'ordre interne lorsqu'est en cause la violation de principes universels touchant aux droits de l'homme. Enfin, les États ou leurs émanations en litige sont invités à s'extraire de la compétence des juridictions institutionnelles pour s'en remettre à des arbitrages internationaux, ce qui est au cœur de négociations importantes entre l'Union Européenne et les États-Unis en ce moment.

Dans cette nouvelle cartographie, il n'y a plus vraiment de frontières juridiques mais une multiplicité de points de contacts entre ordre interne et droit international. Celui-ci se diffuse dans les ordres nationaux par le biais de conventions, de systèmes juridiques intégrés, d'actes internationaux et de décisions de justice internationales dotées d'une autorité de chose jugée reconnue.

Les attentats des 7 et 9 janvier 2015 contre la rédaction de *Charlie Hebdo* puis contre l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, à Paris, ainsi que le meurtre d'une policière à Montrouge le 8 janvier, ont suscité une immense vague d'émotion dans tout le pays. Les marches républicaines des 10 et 11 janvier, organisées un peu partout en France, en ont été l'illustration. Quatre millions de personnes environ, de tous âges, de toutes origines, de toutes confessions et de toutes opinions politiques ont ainsi défilé ensemble pour dire « non » au terrorisme et à la peur, « oui » à la liberté, à l'égalité et à la fraternité.

Passée l'émotion, que reste-t-il de « l'esprit du 11 janvier » ? La polémique a-t-elle pris le pas sur l'unité ? Dès les premiers jours qui ont suivi les attentats et tandis que le slogan « Je suis Charlie » s'affichait un peu partout, des premières critiques ont été formulées sur son sens et, peu à peu, des thèses complotistes sur le déroulement des événements ont été relayées sur Internet. Des franges de l'opinion publique ont exprimé une hostilité à l'égard des Français de confession musulmane en les assimilant aux terroristes. Le débat public, souvent caricatural, a alors parfois donné l'impression que la société française se divisait en deux : ceux qui étaient « Charlie » et ceux qui ne l'étaient pas.

Tout d'abord, puisque l'enseignant est fonctionnaire, cela signifie que son « patron » est l'État. Lorsque les élus de la République française votent le 9 décembre 1905 la loi de séparation entre les Églises et l'État, leur volonté est que l'État soit indépendant et autonome. Ils veulent qu'il soit un interlocuteur pour l'ensemble de ses citoyen(ne)s, quelles que soient les convictions, les origines ou les croyances de ces derniers. L'État doit être accessible à toutes et tous, selon les mêmes conditions. Il doit donc incarner l'égalité de tous devant la loi. On dit aussi que l'État doit être impartial. Et pour cela, il a très vite imposé que ses salariés (fonctionnaires, agents territoriaux, etc.) soient neutres car, pendant leurs journées de travail, ils le représentent. Un agent de l'État, quels que soient son ancienneté, son métier, son âge, ses responsabilités ou son secteur d'activité, doit rendre invisible tout ce qui pourrait traduire ses convictions politiques, philosophiques et religieuses. C'est aussi pour rassurer les usagers que le fonctionnaire n'affiche pas ses convictions. Ainsi, un élève musulman ne se dit pas que le professeur le note mal parce qu'il est athée et un élève athée ne se dit pas que le professeur le note mal parce qu'il est catholique, etc. En résumé, on ne doit rien

voir et ne rien entendre. Les enseignants sont sous ce régime, sauf ceux qui travaillent pour des établissements privés.

Par ailleurs, la période que l'on passe à l'école est longue dans une vie. L'école est obligatoire de six à seize ans. Pour la majorité, elle démarre à trois ans et se termine après des études supérieures. La vie commence au sein des établissements scolaires. Les professeurs rencontrés, les discussions et les contenus construisent les consciences de demain. Un enseignant a une place fondamentale auprès des enfants ou jeunes. Il s'agit de périodes de perpétuels apprentissages, découvertes, déceptions, fragilités et questionnements.

L'enseignant n'est pas recruté pour apprendre aux élèves à penser comme lui. Il a pour ambition que ses élèves apprennent à analyser, rechercher, exprimer et argumenter leur propre raisonnement, par eux-mêmes. C'est ce que l'on appelle la construction d'un esprit critique ou le développement d'un libre arbitre.

Si un enseignant devait profiter de sa place et de sa fonction pour transmettre ses propres convictions, sa vision du monde, ce serait plus que du prosélytisme ou de l'abus de pouvoir, mais de l'endoctrinement et de l'abus de faiblesse...

L'internationalisation du terrorisme se double du changement de ses modes de financement avec, tout à la fois et de la part des mêmes groupes, des ressources colossales issues de contrôle de territoire permettant le financement de structures para-militaires, mais également la mise en place de micro-financement afin de mener des actions violentes localisées ;

- En parallèle a été soulignée l'importance majeure des nouvelles technologies de l'information et d'internet dans le développement de la propagande terroriste, dans la transmission d'information, dans le fonctionnement même des groupes terroristes. Aujourd'hui les terroristes transmettent et reçoivent plus facilement des informations et se forment plus facilement.

Le chiffrement qui se met en place progressivement est une préoccupation commune. Se développe en outre un terrorisme individuel difficile à détecter avant le passage à l'acte. Les réponses nécessaires à apporter contre ces évolutions sont encore à définir, déchiffrement, interdiction de diffusion de certains contenus, ces points sont encore en débat ;

- A également été soulignée une convergence objective des moyens de la criminalité organisée et du terrorisme. Comme le montre l'actualité française très récente, la lutte contre le trafic

d'armes doit être au cœur de la lutte antiterroriste ;

- Face à ces évolutions se développe la nécessité d'avoir une chaîne de réponse globale et cohérente des États.

Des articulations nouvelles doivent être mises en place par les autorités judiciaires afin d'inscrire leur action tout à la fois avec les forces armées dans certaines zones du globe et avec la société civile sur leur sol pour lutter contre la radicalisation qui mène au terrorisme.

- Sur ce second point, l'importance de la prévention de la radicalisation violente dans la lutte contre le terrorisme a été soulignée par de nombreux intervenants.

La réponse répressive permise par l'arsenal pénal ne peut être la seule mise en œuvre. Des programmes de dé radicalisation ont été développés avec succès par certains pays, des discours de contre-propagande mis en place ;

- Pour répondre à la menace terroriste, des instruments d'entraide, conventions multilatérales ou bilatérales auxquelles nos pays sont partis donnent un cadre juridique très satisfaisant et de manière globale l'entraide judiciaire entre pays fonctionne correctement.

Il est cependant aujourd'hui apparu nécessaire, au-delà des mécanismes d'entraide bilatéraux, de promouvoir des échanges multilatéraux. Les exemples du groupe quadripartite et de la plateforme d'entraide judiciaire du Sahel, présentés au cours de la seconde table ronde nous ont montré qu'elles pouvaient être les approches possibles.

Les mêmes Juges internes, sans être Juges internationaux, peuvent aussi être enclins à faire évoluer l'application d'un principe général du droit international en se référant à d'autres normes. Je pense ici à la notion de *jus cogens* en cas de violation grave du droit international. De même, au sein de l'Union européenne, le principe de subsidiarité et la marge d'appréciation offrent bien souvent à ces mêmes Juges nationaux, les moyens d'une expression originale du droit européen pour desserrer les fers d'une interprétation trop rigide d'un principe général de droit international.

La violation grave d'une norme fondamentale ou une fraude systémique ne pourraient-elles pas conduire le Juge national à faire céder les principes de confiance et de reconnaissance mutuelle et n'est-ce pas l'idée qui sous-tend les derniers instruments communautaires – je pense ici à ceux concernant la coopération judiciaire pénale ? La question mérite d'être posée.

Ce faisant, il n'y a « ni capitulation, ni rébellion » des États⁽¹⁾ pour reprendre l'expression de Claire Landais mais un ensemencement réciproque entre droit interne et droit international.

Dans la construction d'un ordre européen intégré comme dans l'édification d'un ordre international idéalement désiré, juridictions internationales et cours suprêmes internes concourent à la réalisation d'une entreprise commune par le biais d'un dialogue des Juges institutionnalisés ou libre, comme aujourd'hui... Les débats sur l'autorité de la chose interprétée des décisions de la Cour de Strasbourg, le contrôle de conventionnalité dynamique opéré par les juridictions internes – et vous savez que la Cour de cassation s'est pleinement engagée dans de vastes réflexions à ce sujet – comme les jurisprudences récentes présentées par la Cour sur le statut des États ou leurs immunités témoignent de ces échanges fructueux.

L'idée du revenu universel est loin d'être neuve. Sa formulation initiale est attribuée à un auteur anglais, Thomas Paine, qui a participé aux révolutions américaines et françaises. Il la développe en 1797, bien loin de l'économie numérique ! Selon lui,

tout le monde devrait disposer des mêmes chances au départ. Le revenu universel permettrait d'établir cette égalité initiale des conditions et de lutter contre la pauvreté, ce qui rejoint certaines conceptions actuelles.

Cependant un point est souvent négligé. À la suite d'un séjour chez les Amérindiens en 1777, Paine constate que ces peuples ne connaissent ni pauvreté ni misère : ce sont donc des constructions sociales qui ne sont pas inéluctables.

Le passage à la « civilisation » ne devrait pas mettre les hommes dans une situation pire, alors que l'Occident fait connaître l'opulence à certains et la misère à d'autres. Il faudrait donc corriger cela pour ne garder que le meilleur de la civilisation.

La réflexion de Paine porte ainsi sur la source fondamentale des inégalités : la propriété. Il discute notamment de la propriété de la terre et de celle des « améliorations faites à la terre » qui, selon lui, sont souvent confondues. Il met aussi en évidence le fait que la propriété excède souvent le produit du travail, notamment du simple fait de l'héritage (ce « funeste monopole ») et de l'appropriation induite des « communs », comme la terre. Il serait alors légitime que chaque propriétaire paie « à la société une partie de cette accumulation, qu'elle lui a donné le moyen de réaliser ».

Le revenu universel apparaît alors comme un moyen de rétablir les individus dans leurs droits de propriété naturels dont ils ont été spoliés.

La peur d'avoir un CV trop « orienté » sur un plan confessionnel peut aussi jouer. « Certains étudiants s'interrogent sur les risques qu'il y a à enchaîner un stage et un premier emploi dans des structures étiquetées "catholiques". Ils ont peur de se trouver enfermés dans le secteur. »

Seuls les plus engagés dans la foi vont donc décider de rejoindre une entité marquée religieusement, une fois leurs études achevées. Face aux difficultés parfois rencontrées, certains d'entre eux vont même décider de créer leur propre entreprise. Cette structure leur permettra de mettre en accord leur religion et leur pratique professionnelle.

C'est le cas d'Amine Nait-Daoud. Après un master en finance islamique obtenu à l'université de

Strasbourg, ce jeune musulman a rejoint l'Angleterre et la salle de marché d'un grand groupe bancaire français où il avait effectué un stage. Il propose alors des solutions d'investissement pour des grands comptes. « C'est dans la capitale anglaise ou dans les pays du Golfe qu'il faut se rendre si l'on veut travailler dans la finance islamique, là où tous les organismes bancaires ont installé leur département dédié », explique-t-il.

Retour en France après un an d'activité. Il cofonde alors une entreprise, 570 Asset Management, qui propose des « produits financiers conformes aux principes éthiques de la finance islamique ». La seule solution à ses yeux pour travailler dans la finance islamique dans l'Hexagone. Suivra rapidement la création d'une plateforme de financement participatif : Easi Up...

S'il déplore aujourd'hui la « fri-

losité » des acteurs économiques à « le suivre », malgré le « potentiel énorme » représenté par le marché musulman, Amine Nait-Daoud se dit « heureux au quotidien dans ce qu'[il] fai[t] ». « Je n'aurais pas pu avoir un travail contrevenant aux grands principes issus de ma foi qui fait que je suis opposé à l'intérêt. Donc, si je n'avais pas fondé mon entreprise, j'aurais peut-être pu être plombier, mais certainement pas banquier ! »

Et de porter son regard vers le quartier des affaires de La Défense : « Il y a là beaucoup de musulmans qui travaillent dans les banques et qui sentent que leur travail est en désaccord avec leurs propres principes éthiques ou religieux. Certains d'entre eux claquent d'ailleurs la porte au bout de quelques années et partent exercer un autre métier. Quitte à diviser leur salaire par deux. »

FRANÇOIS DESNOYERS

Minée par la corruption, la Fifa, l'instance dirigeante du football mondial, aura bien du mal à redorer son image. Elu le 26 février à la tête de l'organisation, Gianni Infantino a promis de limiter le nombre des mandats possibles à la présidence et d'améliorer la transparence dans la rémunération des dirigeants. Cela suffira-t-il ?

En réalité, la seule réforme vraiment radicale consisterait à appliquer l'idée proposée par l'économiste du sport Stefan Szymanski : transformer la Fifa en une société anonyme, inscrite à la Bourse de New York. Une cotation aurait en effet plusieurs avantages. Tout d'abord, le degré de transparence serait immédiatement amélioré. Les sociétés cotées sont, certes, elles aussi victimes de scandales, mais aucun de leurs dirigeants n'irait se plaindre d'un manque de surveillance de la part des autorités boursières...

Alors qu'elle ne compte que 474 employés, la Fifa a annoncé en 2014 qu'elle a déboursé pas moins de 115 millions de dollars pour les rémunérer. La réglementation boursière l'obligerait à préciser qui perçoit quoi. La Fédération devrait également rendre des comptes à ses actionnaires sur les 35 millions de dollars dépensés en frais de réunions cette année-là. La législation américaine soumettrait en outre l'entité au Foreign Corrupt Practices Act, dont les dispositions rendraient impossibles des risques de favoritisme évoqués à l'occasion de l'attribution des coupes du monde à la Russie et au Qatar.

L'entrée en Bourse permettrait aussi de renforcer les dispositifs incitant l'organisation footballistique à gagner de l'argent par des moyens légaux. La hausse des recettes engrangées par la

cession des droits de retransmission télévisée des coupes du monde et un contrôle plus strict des dépenses satisfieraient les actionnaires, et permettraient, grâce à une image redorée, de développer les clubs locaux dans le monde entier. Cela favoriserait par ailleurs la promotion de la coupe du monde féminine.

Chaque manifestation pacifique se transformait en affrontement violent, c'était la loi du genre que personne ne pouvait éviter. François-l'Hésitant redoutait cette situation, avec les jeunes comme avec les paysans, et son gouvernement pataugeait, l'enquête sur la mort de Rémi Fraisse traînait ; le ministre de l'Intérieur, pour oser un geste apaisant, se contenta d'interdire aux militaires les grenades offensives. La pagaille durait. L'entrée des lycées parisiens était barrée de poubelles et de barrières de chantier. Des petites unités très mobiles et masquées de foulards se jetèrent violemment sur les policiers qui bouclaient les rues de Nantes, où le très contesté nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes posait un semblable problème depuis déjà quarante ans ; plus petit que l'ancien, posé sur une nappe de brouillard, il allait esquinter comme à Sivens une zone dite humide et souleva très tôt une contestation du même acabit : « C'est le moment de dénoncer les grands projets inutiles et la répression organisée par l'État ! » Les cris étaient partout semblables. On vit un sit-in pacifique au pied de la tour Eiffel et des

rassemblements sauvages comme devant la préfecture de Loire-Atlantique où les affrontements durèrent de longues heures ; bouteilles d'acide et pavés volèrent dans un nuage de gaz asphyxiants. On releva des blessés, on interpella des cagoules venus exprès pour en découdre. Même chose à Toulouse dans des rues étroites qui n'étaient plus respirables, entre des vitrines brisées et des poubelles en flammes.

Le projet i-boycott s'attaque à H&M et Petit Navire

La plateforme citoyenne a effectué son grand lancement ce mercredi, avec deux campagnes de boycott visant des entreprises aux méthodes discutables.

Mûri depuis plusieurs mois, le projet i-boycott est arrivé à son terme, ce mercredi 1er juin. Avec, à la clé, deux campagnes visant des entreprises, épinglées pour certaines de leurs méthodes. Pour rappel, cette "plateforme citoyenne (<http://www.i-boycott.org/>)" se propose, à la demande d'internautes, d'orchestrer une vaste campagne virale de boycott (appeler à ne plus acheter les produits d'une entreprise) ou de "buycott" (appeler à acheter les produits d'une ou plusieurs entreprises considérées comme plus responsables).

La première "cible" de i-boycott se nomme H&M. Le suédois, géant de l'industrie de la mode, est ciblé pour les conditions de travail dans lesquelles travaillent ses ouvriers. "Même après les nombreux scandales, notamment en Asie, cette entreprise ne respecte pas toujours les normes de sécurité des bâtiments", selon Levent Acar, cofondateur de la plateforme.

La seconde société visée est le spécialiste des conserves de poissons Petit Navire. Désormais propriété du groupe thaïlandais Thai Union Frozen, cette dernière se trouve dans le collimateur de i-boycott pour ses méthodes industrielles de pêche. "À partir de documents recueillis par des associations, mais aussi grâce à une enquête publique américaine, nous pouvons affirmer que Petit Navire a recours à l'usage intensif de DCP (Dispositif de concentration de poisson)", assure Levent Acar.

Les campagnes de boycott seront déclenchées lorsque le cap des 1.000 "boycottants" sera franchi, ce qui ne saurait tarder. Les deux entreprises auront alors la possibilité de publier un droit de réponse, qui sera envoyé par courriel aux participants. Suivra un vote pour savoir si, à la suite de cette réponse, le boycott doit se poursuivre. En attendant, i-boycott compte mobiliser le plus possible, notamment grâce aux réseaux sociaux. Leurs campagnes devraient ainsi être relayées par divers "partenaires" influents de la toile. Assez pour faire trembler les multinationales?

Crowdfunding gagnant

La plateforme i-boycott est financée "exclusivement grâce aux dons", fait savoir Levent Acar, qui explique donc qu'aucune publicité n'y apparaîtra. Le projet a d'ailleurs pu être réalisé par ce biais, avec plusieurs milliers d'euros récoltés.

Le juge « bouche de la loi » est un cliché qui nous rassure. En effet, il est bon de se dire que la loi a tout prévu, et que tout est écrit dans les pages d'un code ; il est aussi rassurant de se dire que le juge n'est là que pour faire application de règles écrites, stables et qui seront les mêmes pour tous.

Cette conception des magistrats, empruntée à Montesquieu, était celle du législateur révolutionnaire, pour lequel le juge n'était pas une source de droit et devait se contenter de faire une application mécanique de la loi. Cette conception a son origine dans Montesquieu, qui écrivait que les juges ne sont « *que la bouche qui prononce les paroles de la loi ; des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur* »¹², et qui ajoutait que le juge est une force en quelque sorte nulle.

Il faut tout de même resituer cette conception de la justice. Historiquement, sous l'Ancien Régime, la justice était rendue par ce que l'on appelait les « Parlements ». Cette institution avait suscité d'importantes critiques, au point qu'une supplique était semble-t-il devenue courante : « *Que Dieu nous garde de l'équité des parlements !* ». La confiance en la justice devait alors être réduite à son degré le plus faible.

Les critiques faites contre les Parlements sont à l'origine de la conception révolutionnaire du juge,

puisque l'on allait même jusqu'à interdire aux magistrats d'interpréter la loi. Une loi des 16-24 août 1790 imposait en effet aux juges qui « *croiront nécessaire soit d'interpréter une loi, soit d'en faire une nouvelle* » de s'adresser au corps législatif, par un mécanisme particulier, le référé législatif. Ce mécanisme, qui disparaîtra ensuite, conduisait à priver le juge de tout pouvoir d'interprétation, comme si aujourd'hui, un juge devait suspendre le cours de son audience pour aller interroger les députés et sénateurs ayant voté une loi sur le sens qu'il convient de donner à celle-ci.

La loi de 1790 contenait également une prohibition des « arrêts de règlement ». Ces termes désignent une décision de justice qui entendrait poser une règle valable pour tous, et pas seulement donner une solution à un litige opposant deux parties. Cela signifie donc que le juge se voyait interdire de rendre une décision s'appliquant de manière générale à toute situation similaire. En clair, si le juge statue dans un litige qui oppose deux personnes A et B, la solution qu'il formule ne vaut que concernant le litige entre A et B, et elle ne lie aucunement A dans le litige qui l'opposerait à C, ou C dans le litige qui l'opposerait à D.

Cette prohibition des arrêts de règlement est encore présente dans notre Code civil, dès les premiers articles. L'article 5 dispose en effet qu'« *il est défendu aux juges de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises* ».

12. *De l'Esprit des lois*, 1758, Livre onzième, chap. VI.

La dernière année du mandat de François Hollande est déjà entamée. Depuis un peu plus de quatre ans, ils sont près d'une centaine à s'être succédé au cabinet de la présidence. Conseillers, chefs de cabinet, état-major... Méconnus du grand public, ce sont les artisans de sa politique.

Avant tout, les membres passés ou présents au cabinet de l'Élysée sont des hauts fonctionnaires. La plupart sont recrutés dans des cabinets d'autres ministères, dans les grandes administrations, comme l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). 35% des membres ont achevé leur formation à l'ENA, la formation la plus représentée, loin devant le nombre de conseillers ayant terminé leurs études à Science Po et Normale Sup.

Le premier gouvernement de François Hollande était strictement paritaire. Un équilibre que le Président s'est efforcé de préserver, plus ou moins, au fil des remaniements. Mais au sein du cabinet de la Présidence, on en est loin. Entre mai 2012 et mai 2016, la proportion de femmes a évolué entre 15% et 25%. Il y a pourtant «40% à 45% de femmes à l'ENA», note Monique Dagnaud (1), sociologue et directrice de recherche au CNRS, balayant l'argument d'un «déficit» de femmes haut fonctionnaires.

Au sein des cabinets présidentiels ou ministériels, les femmes se heurtent aux mêmes obstacles qu'ailleurs, d'après Françoise Dreyfus (2), professeure émérite de sciences politiques à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne, spécialiste de la haute fonction publique. «Même si elles sont énarques ou administratrices civiles, les femmes vont se heurter au plafond de verre. Elles vont avancer moins vite que les hommes, surtout dans les postes décisionnaires, qui dépendent de la volonté du politique.»

La communication de l'Élysée avait mis l'accent sur un aspect du cabinet : la jeunesse. En février 2015, l'Obs avait fait sa une sur «la Jeune Garde du président», et dressé une galerie de portraits de ces trentenaires au service de la présidence. Lorsqu'on se penche sur les chiffres, pourtant, la moyenne d'âge des membres présents ou passés au cabinet de François Hollande (pour ceux dont nous avons pu trouver la date de naissance) est de 49 ans.

«Il y a eu des jeunes, mais les postes importants sont occupés par des gens pas tout à fait de première jeunesse. Ils sont de la génération de Hollande», modère Françoise Dreyfus. «Ce n'est pas un cabinet spécialement jeune», renchérit Monique Dagnaud, qui note que l'argument jeunesse est plutôt là pour la com : «Il y a cette image que la jeunesse, c'est génial, c'est un éternel recommencement. On vous dit que si vous avez la jeunesse avec vous, c'est bon.»

Comme souvent dans les cabinets ministériels, le «turnover est important», dit Françoise Dreyfus. Pour la première fois du quinquennat, les départs du cabinet semblent connaître une vraie accélération ces dernières semaines, avec le départ de quatre collaborateurs entre avril et mai. Il ne reste à l'Élysée plus que trois conseillers de la première version du cabinet (et trois membres de l'état-major), présents depuis mai 2012. Jusque-là, on ne peut pas dire que le cabinet de François Hollande ait connu des mouvements de fuite massifs.

Ceux qui quittent le cabinet, d'ailleurs, que deviennent-ils ? Pour la plupart, ils retrouvent une position confortable. «Au départ, les cabinets, c'est pour les jeunes recrues de l'ENA. C'est un tremplin pour une carrière pour le privé ou la haute fonction publique», explique Monique Dagnaud, qui décrit «un système de sélection des élites à la française».

Accès aux grandes administrations, au Conseil d'Etat, voire à un ministère pour Emmanuel Macron ou Audrey Azoulay, les anciens conseillers de François Hollande ont en effet trouvé de bonnes positions. «C'est un moyen de récompenser ceux qui se sont dévoués», assure Françoise Dreyfus. «Passer par les cabinets ministériels, c'est un moyen d'accéder à des postes plus prestigieux. Si vous êtes nommé au tour extérieur dans un grand corps comme le Conseil d'Etat, vous avez un fauteuil à vie qui vous permet d'avoir d'autres postes tout en gardant l'assurance d'un emploi».

Quelques membres du cabinet sont aussi partis vers le privé à la fin de leur expérience élyséenne, même si cela reste très minoritaire. Ils ne sont que 7 sur 52 à avoir sauté le pas.

Dans une économie d'endettement comme la nôtre, l'allocation des ressources est intrinsèquement plus rigide que dans les économies de fonds propres. Par nature, le marché financier est à la fois beaucoup plus rapide et plus efficace à redistribuer le capital entre les différents secteurs économiques. Ceci est vrai dans les phases d'expansion quand il faut alimenter sans délai les secteurs porteurs et les jeunes entreprises, ceci est encore plus vrai dans les phases de sortie de crise, quand il faut diminuer les ressources des secteurs dont la productivité et la demande déclinent pour les concentrer vers les secteurs émergents capables de développer les innovations porteuses de croissance. Sans volonté de passer résolument à une économie de fonds propres, on aura une croissance structurellement plus faible que celle observée ailleurs. Mais les freins politiques sont nombreux, comme le montre l'opposition aux fonds de pension, par exemple, ou à la réo-

rientation de la fiscalité pour qu'elle promeuve les marchés financiers et l'accumulation. Ce phénomène est amplifié par le fait que tout système bancaire sort toujours affaibli d'une crise économique, et que les nouvelles règles de solvabilité (Bâle III) limitent l'offre de crédit. Et, ô paradoxe, la politique de taux bas et le *quantitative easing* ne favorisent pas la reprise du crédit nouveau, mais surtout le portage des dettes anciennes, notamment publiques.

L'autre différence qui explique la faiblesse relative de la reprise réside dans l'importance du secteur public. L'Etat diffère toujours les adaptations des entreprises ou secteurs où il intervient – directement par une participation au capital ou au travers de la réglementation. Il n'agit que lorsque la situation devient critique. Les exemples récents ne manquent pas... Le secteur privé – surtout s'il est largement immunisé contre l'activisme étatique – agit toujours plus vite et plus en profondeur. Dès lors, nul ne devrait être surpris que les reprises soient plus vigoureuses dans les pays où le poids de l'Etat est moins lourd qu'en France.

La réallocation des ressources, indispensable pour retrouver une croissance durable, passe aussi par un vrai marché du travail actif. Car ce sont bien tous les facteurs de production qu'il faut réaffecter.

Dans ce domaine également, la France brille... par les rigidités du marché du travail qui limitent la réallocation des emplois : entre les qualifications, entre les entreprises, entre les secteurs, entre les bassins d'emploi. Les avatars de la loi en discussion illustrent à l'envi le retard culturel français. Voir les organisations syndicales du secteur public – qui n'est pas concerné par ce projet – s'opposer à des mesures qui réduiraient le chômage dans le privé est affligeant.

Nul ne l'avait sans doute mesuré : le quinquennat supprime le temps de la reconquête. Et les erreurs du début suffisent à plomber un mandat. Nicolas Sarkozy a ainsi cru, fort d'un logiciel emprunté à Patrick Buisson, que le glissement idéologique du pays vers la droite suffirait à faire oublier les critiques. Et s'il est reparti à l'assaut de l'Elysée aujourd'hui, c'est qu'il continue de penser que son positionnement était le bon, et donc qu'il n'avait pas vraiment perdu en 2012. Par un étrange parallélisme, François Hollande semble croire qu'il peut de nouveau vaincre. Mais il est marqué par ses deux erreurs initiales : politique, en acceptant que le PS bloque l'élection de François Bayrou aux législatives ; économique, en récusant la hausse de la TVA que Nicolas Sarkozy et François Fillon avaient fait voter in extremis pour qu'on ne puisse pas les accuser d'avoir mis l'Etat en faillite. Politique : François Hollande s'est privé, d'entrée, de toute marge de manœuvre en direction du centre. Economique : les Français restent traumatisés par le choc fiscal qu'ils ont subi en lieu et place de la TVA. C'est ainsi que François Hollande est poursuivi par le legs d'un début de quinquennat pour le moins incertain.

Pourtant, la situation de faiblesse de François Hollande dans l'opinion est injuste. Notamment en regard de sa gestion de l'année terrible que fut 2015. N'est-ce pas la rencontre d'un homme et de circonstances exceptionnelles qui fait que l'on peut, ou non, vérifier son adéquation avec l'essentiel de sa fonction ? François Hollande n'a pas manqué ce rendez-vous. Mais il a suffi de deux mois pour effacer l'impact de la réponse de l'exécutif aux attentats du 13 novembre ; et pour revenir à un schéma où le président se trouve, de nouveau, bousculé et encerclé. Cette réponse, en termes politiques,

était pourtant exemplaire : Conseil des ministres le soir même des attentats pour décréter l'état d'urgence, réunion solennelle du Congrès le lundi pour présenter un arsenal juridique comprenant une révision de la Constitution, vote des Assemblées les jeudi et vendredi sur l'état d'urgence amendé. Le tout créant un climat d'unité nationale à un moment où l'on pouvait craindre celle-ci gravement compromise, au point de penser l'ordre public menacé.

La durée du quinquennat lui laisse-t-il un espace ? Celui-ci, à ce jour, est celui d'un trou de souris. Car rien n'est jamais joué à quinze mois d'une échéance électorale. Et la vie politique est faite d'imprévus. 2016 peut encore être l'année du retournement de la courbe du chômage. La révision constitutionnelle, si elle est adoptée par le Congrès, replacera de facto le président au-dessus des partis. Dans le même temps, l'état de grâce d'Alain Juppé peut se dissiper, et Nicolas Sarkozy réussir son opération « résurrection », réintroduisant du même coup une incertitude sur le résultat de l'élection présidentielle elle-même, etc. Mais ce sont là des conditions extérieures et hypothétiques. ■

Comment réformer alors? D'abord, il faut augmenter le nombre d'ADS. C'est prévu par la loi Pasqua. Certes, cela fera baisser le prix des plaques, mais les taxis ont accepté ce risque lors de l'achat. Si les mairies n'augmentent pas le nombre d'ADS, c'est parce que les chauffeurs de taxi me-

nacent de bloquer leur ville. Le ministère de l'Intérieur doit garantir aux maires que ce type de blocus sera sanctionné par des retraits de permis ou de plaques.

Ensuite, les taxis qui manifestent contre Uber demandent une stricte application de la loi. Ils ont raison.

Le gouvernement devrait appliquer aussi cette revendication aux taxis, qui sous-déclarent massivement leurs revenus, en exigeant une mémoire dans tous les taximètres et en faisant plus de contrôles fiscaux et sociaux. Ceci fera baisser la valeur des ADS. Le gouvernement devrait aussi augmenter le nombre de voitures de tourisme avec chauffeur (VTC), ce qui dopera l'emploi. On pourrait alors imaginer une compensation envers les chauffeurs de taxi : une redevance d'utilisation des voies publiques urbaines, payée par les VTC, les taxis, voire par les particuliers, abonderait les retraites des chauffeurs de taxi. ■

ADS = AUTORISATION DE STATIONNEMENT
ou « PLAQUE DE TAXI » OU « LICENCE »

Dans toutes les pièces de toutes les maisons de la commune était suspendu un crucifix (on devait absorber à nous seuls tout le marché de Saint-Sulpice) et, à chaque carrefour, plantée une croix devant laquelle on n'aurait jamais manqué de se signer. On vivait en permanence sous la surveillance de la super-webcam divine qui au jour du Jugement dernier se repasserait le film de nos vies pour estimer si nous méritions la félicité éternelle ou une damnation de durée équivalente. Peu de régions en France ont connu cette rigueur dogmatique. Une version austère, presque janséniste, dont l'extrême sévérité proposait aussi son lot de vertus envolées comme l'honnêteté, le sens de la parole et, ce qui passerait aujourd'hui pour

le signe de la plus grande arriération, la discrétion. La religion était d'autant plus ancrée qu'elle s'inscrivait dans une histoire tragique. Sur ces terres de l'Ouest, au nord de l'embouchure de la Loire, fut exterminée la « virée de galerne », les troupes misérables de Vendée, affamées, épuisées, composées pour les trois quarts de femmes et d'enfants (lire les pages extraordinaires de Michelet) dont le général Westermann à la Convention se flattait de n'avoir pas un seul survivant à se reprocher. La mémoire en était vive encore dans les années cinquante du siècle dernier où l'on montrait le vallon où avait eu lieu la bataille de Savenay. Et sur la butte de Sem on pouvait presque entendre les râles des agonisants. La religion est aussi une mémoire. « Vous ferez ceci en mémoire de moi. » On n'avait pas oublié.

Je me rappelle que dans mon enfance en Loire-Inférieure les femmes avaient ce geste de se couvrir la tête d'un fichu avant de sortir, c'était une forme d'urbanité, et aucune ne se serait présentée en cheveux dans l'église. Je me rappelle que jamais on ne m'aurait fait manger de la viande un vendredi, jour maigre en souvenir de la mort du Christ, non seulement par peur des représailles divines, mais la chose n'était tout simplement pas concevable. Je me rappelle qu'il fallait avaler l'hostie sans risquer de la croquer (c'était le corps du Christ qu'on avalait – tout s'est bien passé, Seigneur ? comme une lettre à la poste ?), sous peine encore de représailles incalculables. Je me rappelle

que les femmes qui se maquillaient étaient considérées comme des femmes de mauvaise vie (mais de maquillage, on n'en trouvait pas dans le village, juste de l'eau de Cologne dans le petit rayon mercerie du magasin de ma tante Clotilde, qu'elle partageait avec l'horlogerie-bijouterie de son fils Émile). Je me rappelle qu'elles nouaient jusque sous la glotte le dernier bouton de leur chemisier pour ne rien laisser voir de leur gorge.

Au-delà de la recherche d'un cadre de vie islamique, les motivations des candidats au départ sont souvent plurielles : trouver de meilleures opportunités d'emploi, fuir la discrimination... « Ici, la double culture est considérée comme un atout, fait valoir Mohammed Jamad. Les postes proposés sont aussi plus intéressants du point de vue des responsabilités et du salaire : on peut gagner trois à quatre fois plus qu'en France. »

L'eldorado pas toujours au rendez-vous

Quelle que soit la pratique religieuse des jeunes exilés musulmans, un point commun les unit : le désir de se fondre dans la masse et de fuir le climat tendu en France. « Le Golfe est la destination privilégiée des plus diplômés, ceux qui n'arrivent pas forcément à vendre leurs qualifications en France du fait de la discrimination ou de l'interprétation de la laïcité à la française, détaille Abdelillah

Talbioui. Le Maghreb attire tous types de profils et généralement les musulmans français qui y ont des racines familiales, ce qui facilite leur embauche ou l'entrepreneuriat. »

Mais l'eldorado islamique n'est pas toujours au rendez-vous. « J'ai beaucoup de connaissances venues avec l'espoir de trouver du travail et qui sont reparties au bout de trois ou quatre mois en ayant dépensé toutes leurs économies », avertit Mohammed Jamad. Au Moyen-Orient, la vie est chère et la concurrence rude avec des travailleurs venus des pays asiatiques. « Dans les pays du Golfe, l'anglais est indispensable et les profils peu qualifiés ont peu de chances de trouver du travail, prévient Abdelillah Talbioui. Par ailleurs, quand on se retrouve sans emploi, on n'a pas d'autre choix que de retourner dans son pays d'origine. »

« Ici, il n'y a pas de Sécurité sociale ou de retraite », enchérit Mohammed Jamad. Bien qu'il n'ait pas l'intention de rentrer en France, le jeune homme garde une pointe de nostalgie : « Comme je viens de Grenoble, mes montagnes me manquent. »

Propos recueillis
par Catherine Quignon

Une vieille opposition existe entre les chercheurs estimés par leurs pairs pour leurs recherches publiées dans des revues à faible tirage et les chercheurs plus «médiatiques» qui peuvent être très populaires au-delà de leur discipline.

Pour savoir si cette popularité d'un scientifique est exagérée en regard de l'évaluation de ses travaux, le biologiste Neil Hall vient de publier dans la sérieuse Revue *Genome Biology* un article farceur sur le fond bien que scrupuleux dans sa forme, proposant pour dégonfler ces bulles médiatiques de calculer l'écart entre un profil de chercheur sur les réseaux sociaux et son autorité dans les revues spécialisées. Il l'a baptisé «l'indice Kardashian», en référence à Kim Kardashian, célébrité héroïne de télé-réalité bien qu'elle n'ait pas de réalisation majeure à son actif.

Comme il l'écrit: «Je suis inquiet du fait qu'un phénomène similaire à celui de Kim Kardashian puisse exister également dans la communauté scientifique. Je pense qu'il est possible que certains individus soient célèbres pour être célèbres (ou, pour employer le jargon scientifique, renommés pour être renommés).»

S'il reconnaît que les réseaux sociaux sont «des outils de valeur pour le rayonnement et le partage des idées», il estime aussi qu'«il existe un danger que cette forme de communication soit trop valorisée et que nous perdions de vue des mesures clés de la valeur scientifique».

A l'ère de Twitter et des réseaux sociaux, les messages les plus diffusés ne proviennent pas forcément des experts du sujet mais des personnes les plus suivies et populaires. « Si Kim Kardashian postait un tweet sur la valeur du projet ENCODE, elle obtiendrait plus de retweets et de favoris que la communauté scientifique réunie », explique-t-il notamment.

Pour obtenir l'indice Kardashian ou K Index d'un scientifique, il suffit de diviser le nombre total de followers sur Twitter par le nombre de citations dans les revues, ce dernier chiffre étant souvent considéré comme un critère d'influence au sein de la communauté scientifique (bien qu'il fasse aussi l'objet de critiques).

Un K index élevé indiquera que le chercheur X a pu construire sa notoriété sur des fondations peu solides, considère Neil Hall, alors qu'un indice peu élevé prouvera que ce chercheur est sous-estimé.

L'auteur de l'article propose que les intéressés indiquent dans leur biographie Twitter leur K index, explique le *Daily Dot*, et que ceux qui ont un indice supérieur à 5 soient considérés comme des «Kardashian de la science».

Selon les résultats du petit échantillon de 40 chercheurs étudié par l'auteur, les chercheuses ont tendance à avoir moins de followers que les chercheurs, ce qui lui fait dire que «la plupart des Kardashians sont des hommes».

La satire de Hall n'a pas été très bien reçue par certains confrères et certaines consœurs: en particulier celles et ceux qui avaient un K index élevé!

Par ailleurs, le problème posé par Neil Hall pourrait être inversé puisque les intellectuels qui enseignent, font de la recherche et partagent leurs idées dans l'espace public au bénéfice de leur audience ne sont pas récompensés pour cette contribution sociale par le milieu académique. Conscient que son analyse manque de rigueur, il se dit toutefois « soulagé » d'observer que dans la plupart des cas, l'évolution de la célébrité est proportionnelle au nombre de citations.

Neil Hall, l'auteur de l'article, trouvera en tout cas dans la propre histoire de son article très retweeté une illustration de sa théorie: le Kardashian index a suscité la création d'un hashtag autour des mesures alternatives de la notoriété scientifique sur Twitter... Et a propulsé l'auteur au rang de Kardashian.

La « guerre de Trente Ans » des taxis a repris. Des solutions existent pourtant.

Les plaques de taxi, au cœur du débat, ne sont qu'une simple autorisation de stationnement (ADS) qui confère deux privilèges : prendre des clients en maraude et attendre les clients aux bornes de taxis. Rien de plus. Les taxis n'ont aucun monopole légal sur le transport de personnes. Pourtant, ces plaques valent de 100 000 à 300 000 euros. Pourquoi ? Parce que leur valeur ne reflète pas que leur pénurie. Des calculs objectifs ne justifient pas les prix élevés actuels. La réponse est ailleurs, l'activité de taxi bénéficie d'une tolérance historique : les taximètres

n'enregistrent pas les courses. La comptabilité des taxis est déclaratoire et donc sous-évaluée.

La rareté n'explique que la moitié au plus de la valeur des plaques. Le ministère des Finances, lors de la mission Thévenoud en 2014, a révélé que les taxis ne déclaraient qu'un quart de leur chiffre d'affaires. A partir de là, il est impossible que l'Etat rachète les ADS à leur valeur de marché. Ce serait indemniser de la fraude fiscale et sociale anticipée, et cristallisée dans le prix de la licence. Inacceptable. En plus, ces autorisations ont été cédées gratuitement à l'origine par les pouvoirs publics. La loi Pasqua 1995, qui

régit le secteur, prohibe explicitement tout rachat de ces plaques, ce que savent tous les taxis.

Paul English a vendu en 2012 le site Kayak, qu'il avait co-fondé, pour 2 milliards d'euros. Aujourd'hui, il sillonne les rues de Boston au volant de sa Tesla Model S pour le compte d'Uber. Son but: faire des rencontres et préparer le lancement d'une nouvelle start-up.

La nuit, Paul English prend sa Tesla Model S et se connecte à l'appli Uber pour rencontrer de nouvelles personnes et aussi, tenter de comprendre la manière dont sont notés les chauffeurs.

Paul English est connu aux États-Unis dans le milieu des start-up pour avoir créé Kayak, l'un des comparateurs de voyages les plus fréquentés. Désormais, il est devenu populaire auprès du grand public sans avoir rien inventé d'autre. Comment? Depuis la vente en 2012 de son site, pour 2 milliards d'euros, il a décidé de devenir chauffeur de VTC pour Uber.

Son but n'est pas de gagner quelques centaines de dollars par mois. Il désire rencontrer d'autres personnes que celles qu'il fréquente dans le monde de la nouvelle économie. Marre de ne fréquenter que des concurrents, des analystes, des investisseurs et des journalistes. Il veut aller à la rencontre des vrais gens pour connaître leurs centres d'intérêt, savoir ce qu'ils pensent du monde et découvrir leurs passions. À ses moments perdus, souvent tard la nuit, il prend sa Tesla, allume son appli et transporte des passagers.

Et comme il le raconte au site Inc.com, Paul English résume en une phrase toutes ces rencontres dans un carnet qui ne le quitte plus. "J'ai pris une jeune Chinoise de 13 ans qui visitait les écoles américaines et rêvait d'entrer un jour au MIT. Elle a cru rêver quand je lui ai dit que j'y enseignais". Et quand elle lui demande pourquoi il exerce cette activité, sa réponse est: "J'ai plusieurs vies".

En effet, depuis la vente de Kayak, Paul English n'a pas beaucoup pris de repos comme il le raconte sur son site (<http://paulenglish.com/>). Cet hyperactif est donc enseignant au MIT, mais il a aussi créé GetHuman (<https://fr.gethuman.com/>), un service collaboratif d'entraide technique, s'investit bénévolement dans des associations humanitaires et prépare un nouveau projet de start-up qui n'est pas sans lien avec son nouveau passe-temps.

Il s'agit de Lola qui a déjà levé 19,7 millions de dollars auprès d'Accel Partners et de General Catalyst Partners. L'originalité de ce service qui emploie déjà 19 personnes est de créer des itinéraires en fonction des centres d'intérêt de passagers qui ne désirent pas seulement se rendre le plus vite possible d'un point A à un point B.

Pour créer le système de notation des chauffeurs, Paul English s'intéresse à la méthode d'Uber. "Je veux comprendre sur quels critères un client attribue cinq étoiles à un chauffeur." Et ce qui le turlupine le plus, c'est sa note Uber de 4,97. "J'aimerais savoir pourquoi quelqu'un ne m'a pas donné 5. Qu'est-ce que j'ai pu faire mal? J'ai besoin de le comprendre pour que les chauffeurs de Lola soient plus efficaces".

En attendant, ceux qui veulent rencontrer Paul English n'ont pas besoin d'appeler Uber. Pour consolider son image de "mec normal", le milliardaire est serveur chaque lundi soir dans un bar de son quartier. A-t-il l'intention de se lancer dans la limonade? "Non, c'est la manière la plus cool de rencontrer de nouvelles personnes".